

CONSEIL MUNICIPAL DE CHAMIGNY

SEANCE DU 16 JUIN 2016

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L121-17 du GCCT

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Jeannine BELDENT, Maire.

Présents : Adjoint : Mr Pierre, Mme Sanchez, Mr Varga,
Mmes Bernicchia, De Carvalho, Jolivet, Soyez, Mrs Couasnon, Lebat, Tchinda,
formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme Fralin donne pouvoir à Mme Bernicchia.
Mr Simon.

Secrétaire de la séance : Mme Sanchez.

Madame le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour : « encaissement d'un chèque », ce qui est accepté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le compte-rendu de la séance du 30 mai 2016 est lu et approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Démission d'un Adjoint de ses fonctions

Par courrier motivé en date du 19 mai 2016, Mme De Carvalho a informé Monsieur le Préfet de sa volonté de renoncer à son mandat d'Adjoint au Maire.

Elle précise qu'elle souhaite conserver son mandat de Conseiller Municipal et de Conseiller Communautaire.

Par courrier recommandé en date du 27 mai 2016 reçu le 31 mai 2016, Monsieur le Préfet a accepté la démission de Mme De Carvalho de ses fonctions d'Adjoint.

Monsieur le Préfet précise qu'il a pris acte de son intention de conserver son mandat de Conseiller Municipal.

A la demande de Madame le Maire, le Conseil Municipal prend acte de la démission de Mme De Carvalho de ses fonctions d'Adjoint au Maire.

Détermination du nombre d'Adjoints

Suite à la démission de Mme De Carvalho, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le nombre d'Adjoints à trois, ce qui est accepté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Indemnités de fonction

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la démission de Mme De Carvalho il y a lieu de procéder à la mise à jour de la délibération n°04-003 du 19 mars 2015 relative aux indemnités accordées aux élus.

Le Conseil Municipal avait décidé le 19 mars 2015 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire à 41.50% de l'indice brut 1015, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'Adjoints au Maire à 15% de l'indice brut 1015 et d'allouer une indemnité de fonction au taux de 6% de l'indice brut 1015 à un Conseiller Municipal délégué, ces indemnités étant versées mensuellement.

Madame le Maire propose de conserver ce tableau d'indemnités, ce qui est accepté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées au Maire, aux Adjointes et au Conseiller Municipal délégué, est annexé à la présente délibération.

Convention de partenariat relative à l'organisation des transports scolaires sur circuits spéciaux

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la convention de partenariat avec le Département relative à l'organisation des transports scolaires sur circuit spéciaux (transport des élèves de maternelle et de primaire de Chamigny à l'école de Chamigny) est arrivée à échéance (un an renouvelable trois fois) et doit être renouvelée.

Des modifications sont intervenues par rapport à la précédente convention, notamment en ce qui concerne la tarification mise en place par le Conseil Départemental, soit 100 € par enfant et par année scolaire.

Un renouvellement du règlement intérieur départemental relatif aux transports scolaires est également mis en place.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés approuve la convention de partenariat relative à l'organisation des transports scolaires sur circuit spéciaux entre le Département de Seine et Marne et la Commune.

Convention avec GRDF pour occupation domaniale ayant pour objet l'installation et l'hébergement d'équipement de télérelevés en hauteur

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la société GRDF a adressé en date du 02 juin 2016 une proposition de convention pour occupation domaniale ayant pour objet l'installation et l'hébergement d'équipement de télérelevés en hauteur.

Cette proposition fait suite à un entretien d'un représentant de GRDF avec la Commune qui avait présenté le projet et proposé des points d'implantation pour les équipements de télérelevés : la Mairie et la grange à Vaux.

Madame le Maire informe que les précisions demandées à GRDF par la Commune sur plusieurs points déterminants n'ont pas reçu de réponse.

De plus se posent des questionnements relatifs à la légitimité de l'installation de compteurs communicants d'un point de vue écologique et économique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide de ne pas approuver la convention pour occupation domaniale ayant pour objet l'installation et l'hébergement d'équipements de télérelevés en hauteur.

Octroi d'une subvention pour l'aide aux sinistrés du département touchés par les intempéries de juin 2016

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que suite aux importantes inondations qu'ont subies de nombreuses communes du Département de Seine et Marne en ce début de mois de juin et les dommages qui en ont résulté, l'Union des Maires de Seine et Marne « UM77 » a ouvert un « compte solidarité » pour collecter des fonds afin de venir en aide aux communes rurales sinistrées.

Madame le Maire propose de verser une aide sur ce fond de solidarité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide de verser une aide d'un montant de 1 000 € (mille euros) au compte solidarité ouvert par l'Union des Maires de Seine et Marne pour venir en aide aux communes rurales.

Encaissement d'un chèque

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés autorise Madame le Maire à encaisser un chèque d'indemnisation d'un montant de 4 182 € de la compagnie d'assurance CMMA suite au sinistre survenu le 26 janvier 2016 relatif au vol du radar pédagogique situé au niveau du 71 rue de Vaux, sinistre n°16.11102/12093.

Informations diverses

Madame le Maire fait lecture d'un courrier d'invitation des élèves de l'école de Chamigny au spectacle de fin d'année du 24 juin prochain ainsi que de la réponse qui y a été apportée.

Suite à la délibération du précédent Conseil Municipal, il a été décidé de procéder à l'acquisition de TBI pour l'école de Chamigny, le nouveau devis est présenté aux Conseillers Municipaux ; cela permettra de positionner un tableau à chaque niveau de l'école pour les rendre ainsi facilement accessibles à l'ensemble des enfants.
L'association SIDEGOAH a décidé de financer l'acquisition d'une classe mobile.

Suite à la demande de Madame la Directrice de l'école concernant l'ordinateur de la Direction, Mr Couasnon précise que l'ordinateur a été « nettoyé » par ses soins.
Le Conseil Municipal décide de procéder à l'acquisition d'un disque dur de deux TERA.

Plus rien ne restant à débattre, la séance est close à vingt et une heures et cinquante huit minutes.

Le Maire

